



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Association IDEASOLIDARITE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association IDEASOLIDARITE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 rue du dôme – 75116 Paris

Adresse postale : 9-11 rue de Marivaux – 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IDEASOLIDARITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,
Mazars

Courbevoie, le 13 juin 2022

Jérôme EUSTACHE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'E' connected together.

IDEASolidarité

3 RUE DU DÔME – 75016 PARIS
Adresse postale: 9-11 rue de Marivaux – 75002 PARIS

COMPTES ANNUELS
Arrêtés au 31/12/2021

Sommaire

Bilan _____	3
Compte de Résultat _____	5
Annexe des comptes annuels _____	7
Objet, activités, moyens _____	7
Faits marquants _____	8
Règles et méthodes comptables _____	8
Notes sur le Bilan Actif _____	9
Notes sur le Bilan Passif _____	10
Notes sur le compte de Résultat _____	11
Autres informations _____	12
Évaluation des contributions volontaires en nature _____	13

BILAN ACTIF

€

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Brut	Amt Provision	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
- Autres	4 500	3 750	750	2 250
Immobilisations corporelles	3 346	3 346		
Immobilisations financières	15		15	15
Total I	7 861	7 096	765	2 265
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 750		7 750	
Autres	27 500		27 500	3 535
Etat	2 667		2 667	
Disponibilités	158 647		158 647	177 284
Total II	196 564		196 564	180 819
Charges constatées d'avance (III)				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	204 425	7 096	197 329	183 084

BILAN PASSIF

€

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres complémentaires	35 982	35 982
Report à nouveau	93 877	69 738
Résultat de l'exercice	21 721	30 868
Situation nette (sous total)	151 580	136 588
Total I	151 580	136 588
Fonds reportés et dédiés		
Fonds dédiés	12 398	24 000
Total II	12 398	24 000
Provisions		
Provisions pour pensions	6 863	
Total III	6 863	
Dettes		
Emprunts et dettes assimilés		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8 152	7 000
Dettes fiscales et sociales	18 336	15 496
Autres dettes		
Total IV	28 488	22 496
TOTAL GENERAL (I+II+III+VI)	197 329	183 084

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	56 200	60 900
Ventes de prestations de service	8 750	10 000
Concours publics et subventions d'exploitation	44 033	39 600
Contributions financières	96 275	97 340
Dons manuels		
Contributions financières reçues		
Autres produits		
<i>Total I</i>	205 258	207 840
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	48 876	44 569
Impôts, taxes et versements assimilés	686	445
Salaires et traitements	106 834	85 553
Charges sociales	13 518	21 305
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 635	1 500
Reports en fonds dédiés	12 398	24 000
<i>Total II</i>	183 947	177 372
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	21 311	30 468
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	418	405
<i>Total III</i>	418	405
Charges financières		
<i>Total IV</i>	0	0
2.RESULTAT FINANCIER (II-IV)	418	405
3.RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	21 729	30 873

COMPTE DE RESULTAT (suite)

€

	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels		
sur opérations de gestion		
<i>Total V</i>	0	0
Charges exceptionnelles		
<i>Total VI</i>	0	0
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéficiaires (VIII)	8	5
Total des produits (I+III+V)	205 676	208 245
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	183 955	177 377
EXCEDENT OU DEFICIT	21 721	30 868
 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	64 520	62 200
Prestations en nature	169 185	395 672
Bénévolat	595 280	405 580
TOTAL	828 985	863 452
 CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	64 520	62 200
Prestations en nature	169 185	395 672
Personnel bénévole	595 280	405 580
TOTAL	828 985	863 452

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Objet social : L'association IDEAS, appelée Institut IDEAS, a comme objet de faire progresser bénévolement le bien commun et les missions sociales portées par les organismes sans but lucratif en accompagnant ces derniers dans les domaines de la qualité de la gouvernance, la gestion financière, l'évaluation, la mesure d'impact social, et la responsabilité sociétale.

Activités : L'institut IDEAS développe les activités suivantes au bénéfice des organismes sans but lucratif et des acteurs de la philanthropie :

- Conduit et publie des travaux de recherche
- Développe une activité de formation
- Met en œuvre une recherche action
- Délivre un label pour les organismes sans but lucratif
- Accompagne le développement de la philanthropie

Moyens : L'institut IDEAS a conçu un référentiel de bonnes pratiques, des outils éducatifs, pédagogiques et de formation à l'intention des organismes sans but lucratif et de leurs parties prenantes, bénévoles, salariés, financeurs, bénéficiaires. L'institut développe des missions d'accompagnement bénévoles, de longue durée, pour accompagner gratuitement la montée en compétence des personnes engagées dans les organismes sans but lucratif et contribuer au renforcement des capacités de ces organisations afin d'accroître leur impact social.

Les activités sont menées avec l'aide de 190 bénévoles de haute qualification mettant en œuvre les différentes missions de l'association, du mécénat de compétence de 2 entreprises et une équipe de direction.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

FAITS MARQUANTS

L'exercice 2021, marqué par la poursuite de la crise sanitaire, se caractérise par un maintien des produits grâce à un avenant à la convention de partenariat avec la fondation du crédit Coopératif pour un montant de 5 000 € en 2021, la convention pluriannuelle avec le ministère de l'Éducation Nationale, la convention de partenariat avec la fondation AFNIC pour le projet de série web « Témoins Engagés », les aides de l'Etat du dispositif « 1Jeune, 1 solution », pour l'embauche d'apprentis.

La crise sanitaire a ralenti la conduite des missions d'accompagnement mais la transition numérique enclenchée par l'association depuis plusieurs années ainsi que les aides de l'Etat ont permis d'assurer la continuité de l'activité et le développement des nouveaux projets : capitalisation des expériences, outils numériques de renforcement des capacités des associations que sont l'Autodiag et la série web Témoins Engagés.

Le résultat net comptable est un excédent de 21 721,42 €

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2021 et celui clos le 31/12/2020 ont chacun une durée de 12 mois. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 et 2020-08 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du règlement ANC 2014-03.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Un changement de méthode est à signaler, en ce qui concerne l'indemnité prévisionnelle de départ à la retraite, avec son inscription dans les comptes annuels. Le montant de l'indemnité prévisionnelle au 31/12/2020 : soit 6 728€ a été imputé sur le report à nouveau au 1/01/2021.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires inclus.

Amortissements :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

*Site internet : 3 ans

*Matériel de bureau : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 846 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 500			4 500
Immobilisations corporelles	3 346			3 346
Immobilisations financières				
TOTAL	7 846			7 846

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 250	1 500		3 750
Immobilisations corporelles	3 346			3 346
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	5 596	1 500		7 096

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Site internet	4 500	3 750	750	3 ans
Matériel bureau & informatique	3 346	3 346		de 3 à 5 ans
Parts sociales	15		15	
TOTAL	7 861	7 096	765	

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances diverses	35 250	35 250	
TOTAL	35 250	35 250	

Clients : 7 750 €
Contributions solidaires 2021 : 1 500 €
Cotisations : 26 000 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds propres complémentaires	35 982			35 982
Report à nouveau	69 738	30 868	6 728	93 877
Résultat	30 868	21 721	30 868	21 721
Situation nette (sous total)	136 588	52 589	37 596	151 580
TOTAL	136 588	52 589	37 596	151 580

FONDS REPORTEES ET DEDIES

Fonds dédiés 12 398 Fondation AFNIC pour projet Témoins Engagés à réaliser en 2022

DETTES

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 152	8 152		
Dettes fiscales et sociales	18 336	18 336		
TOTAL	28 488	28 488		

Dettes fiscales et sociales

Personnel	6 000
URSSAF	5 661
Congés payés	6 131
Impôts et taxes	544

NOTES SUR COMPTE DE RESULTAT**Produits d'exploitation** **205 258****Cotisations** **56 200****Ventes de prestations de services** **8 750****Concours publics et subventions d'exploitation** **44 033**

Subvention Ministère 30 000

Aide Contrat Unique 14 033

Contributions financières **96 275**

Contribution solidaire 67 000

Participation IDEASLab 275

Fondation AFNIC 24 000

Fondation Crédit Coopératif 5 000

AUTRES INFORMATIONS**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
Honoraires TTC facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 500
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 500

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Employés	0	
Apprentis sous contrat	2	
TOTAL	4	0

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'indemnité prévisionnelle de départ à la retraite se valorise à 6 863 €. Elle a été intégrée dans les comptes 2021.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'estimation de la rubrique **don en nature** est le coût estimé au prix de revient des locaux, prestations, services mis à disposition.

La valorisation des **prestations en nature** a été faite selon les informations communiquées par les mécènes.

La valorisation du **bénévolat** a été faite à partir d'un taux horaire (salaire chargé) de 70 euros

- le comité label s'est réuni à 5 reprises pour un total de 220 heures
- 1610 heures ont été consacrées à l'accompagnement au 1^{er} Label
- 2373 heures ont été consacrées à l'accompagnement post-Label et au renouvellement du Label
- la formation des nouveaux bénévoles a été faite lors de 3 cycles de 2 jours et d'une session complémentaire pour 44 personnes
- les contributions bénévoles ont aussi été consacrées aux projets tels que la refonte de l'outil Salesforce, les projets Autodiag et Témoins Engagés, l'amélioration de la qualité de l'information financières des OSBL, le pilotage des missions d'accompagnement, la valorisation des CVN, l'appel à contribution solidaire, la cartographie des risques, le plan stratégique, la stratégie de communication, le comité d'audit, la tenue de la comptabilité.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**en Euros €**

Dons en nature		64 520
Estimation de loyer		47 500
Salles de réunion		1 500
Logistique (téléphone, ordinateurs)		3 200
Imprimerie		8 000
Salesforce (licences)		4 320
Prestations en nature		169 185
Mécénat de compétence de deux entreprises		160 727
Prestation pro bono IAE Lyon Stratégie		8 458
Bénévolat		595 280
Comité Label	220 h	15 400
Formation	793 h	55 510
Accompagnement des associations	3 986 h	279 020
Réunions conseillers (formation/capitalisation)	528 h	36 960
Projets numériques, compta, pilotage, comité d'audit, CRM, com...	2 437 h	170 590
Missions administrateurs	560 h	39 200
TOTAL		828 985